



PLACE DE L'ADOPTION : REGARDS, IDENTITES, INTEGRATIONS

Congrès Enfance & Familles d'Adoption, Marseille, 17 novembre 2007
Discours d'ouverture de Janice Peyré, présidente

Monsieur le préfet, Monsieur le président du Conseil général, Madame la vice-présidente du Conseil régional, Madame l'adjointe au maire de Marseille, Mesdames, Messieurs, chers amis,

Être en résonance avec l'actualité sans se laisser piéger par l'immédiat, être à l'écoute des questionnements de la société sans se laisser aller à des raccourcis ou à des positionnements hâtifs au détriment d'une réflexion et d'une action qui s'inscrivent dans la durée, c'est tout l'enjeu de ce congrès qu'Enfance et Familles d'Adoption a voulu consacrer à la place de l'adoption. Regards, identités, intégrations : porteurs de constats, de difficultés, de défis, de situations cocasses ou de cruel rejet, ces mots, nous le verrons au long de cette journée, sont également des vecteurs d'ouverture, de dynamisme personnel, familial, social, de création de liens et d'échanges. La place de l'adoption, avec sa naissance de l'un à l'autre par-delà les frontières géographiques, politiques, ethniques, génétiques, dépasse largement l'expérience des familles concernées, contribue par un effet de loupe aux enjeux plus larges de la rencontre avec l'Autre au sein de notre société, tiraillée par des tensions contradictoires de repli et d'ouverture, de frilosité et de générosité.

Ce n'est donc pas un hasard si l'actualité persiste à planer sur ce congrès. Sa genèse remonte à l'automne 2005, dans le contexte de l'agitation urbaine qui a mis en avant le mal-être d'une partie de la jeunesse de notre pays, sa difficulté à l'exprimer, sa difficulté à être perçue comme appartenant à part entière à notre société. De par leurs racines géographiques ou ethniques, beaucoup de ces jeunes Français ressemblent à nos enfants, français eux aussi. Beaucoup de nos enfants subissent le même regard de suspicion ou de dévalorisation qui est porté sur eux. Qu'ils aient appris à marcher sur les trottoirs d'Alger, de Paris ou de Manille (pour évoquer la belle chanson de Maxime Le Forestier), les uns et les autres ont d'énormes potentiels, tant de choses à nous apporter, à condition que nous, les adultes, nous sachions être à leurs côtés. Car, à la France blanche où la peau noire ne serait qu'une salissure, à la France grise où les couleurs n'y viendraient plus, de peur d'être mangées - pour paraphraser le roman d'Eric Orsenna, *Madame Bâ-*, nous préférons le défi de l'espoir et de la fraternité multicolores.

C'était il y a deux ans. Aujourd'hui, le contexte dans lequel se déroule notre congrès est traversé de ces tensions contraires que j'ai évoquées. Deux exemples : les tests ADN et l'affaire du Tchad.

Au détour d'un débat sur l'immigration, le législateur a introduit dans le droit français une définition des liens familiaux qui se réduiraient à la *traçabilité* génétique — définition qui rompt avec l'universalisme de nos valeurs en ne s'appliquant qu'à des familles non-françaises nées dans un certain nombre de pays, essentiellement du continent africain. Comment expliquer dès lors à ces mêmes pays que la filiation adoptive plénière dont bénéficieraient les enfants qu'ils nous confient est une filiation à part entière, qui ne fait aucune différence avec les enfants nés, eux, biologiquement de leurs parents ?

Le Conseil constitutionnel a validé cet article de loi, en y apportant un certain nombre de réserves qui le rendront quasiment inapplicable. Respectueux des institutions de notre pays, nous nous inclinons devant cette décision. Nous ne la partageons pas, car le fond du problème, les questions de principe, demeurent.

Simultanément, un groupe de Français, s'appuyant sur l'émotion que provoque la situation au Darfour, a élaboré un discours mêlant humanitaire et adoption pour justifier une opération décrite comme visant à sauver des enfants de cette région du Soudan — pas moins de dix mille dans les premiers communiqués. Cette opération passait outre le fait que la législation soudanaise ne prévoit pas l'adoption. Elle rejetait implicitement les recommandations du Haut commissariat aux réfugiés, qui privilégie les opérations de soutien aux familles et de regroupements en cas de conflit civil ou de catastrophe. Le montage juridique laissait entendre que ce « sauvetage » pourrait déboucher sur des adoptions. Notre souci a donc été d'alerter les familles candidates à l'adoption qui s'interrogeaient. Il nous apparaissait que cet organisme n'était apparemment pas un intermédiaire autorisé pour l'adoption, que les enfants ne bénéficieraient probablement pas de visas pour adoption.

Dans une lettre du 9 novembre 2007, monsieur Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, écrit : « Je tiens à souligner combien la vigilance d'Enfance et Familles d'Adoption qui avait, dès le 5 mai dernier, publié un communiqué de mise en garde sur les projets de l'association L'Arche de Zoé, a été exemplaire et a contribué à alerter le ministère des Affaires étrangères et européennes ».

Les risques ne sont pas simplement de responsabilité pénale éventuelle. Le risque majeur est celui de chercher à constituer une famille sans en avoir préparé les parties : d'un côté les parents à l'accueil d'un enfant sur lequel ils auront une information suffisante, transparente, pour prendre leur décision, de l'autre, l'enfant à l'acceptation de ses nouveaux parents et de sa nouvelle vie. Les actions humanitaires se veulent circonscrites, visant à venir en aide aux membres d'une communauté ; l'adoption fonde ou élargit une famille, apporte une réponse au cas par cas, à la détresse d'enfants identifiés comme juridiquement privés de famille et psychologiquement aptes à s'investir dans une nouvelle relation familiale.

À quelques heures près, cette opération réussissait pour une centaine d'enfants. Arrivés sur le sol français, que se serait-il passé ? Lequel, du rejet ou de l'élan émotionnel, l'aurait emporté sous le regard des caméras ?

Une chose est certaine. Les enfants ont été les premières victimes, et avec eux, leurs familles de naissance, pour ceux qui en auraient effectivement. On n'instrumentalise pas des enfants, on ne joue pas avec leurs espoirs et leur vie, aussi noble la cause puisse-t-elle sembler. On ne les enroule pas dans les *vrais-faux* bandages d'un mensonge inextricable.

Une deuxième chose est tout aussi certaine. Se rajoutant à la question des tests ADN, cette affaire écorne la crédibilité des valeurs de la France, et pas seulement sur ce continent. Nous ne voudrions pas que des enfants en attente de famille dans les pays d'Afrique ou ailleurs en fassent les frais, nous ne pouvons qu'espérer qu'ils seront confiés à d'autres pays d'accueil si certains pays d'origine se détournent pour un temps du nôtre — même si nous le regretterions amèrement pour ceux qui, en France, seraient prêts à se proposer en parents. Plus rassurants sont les propos que nous ont tenus les responsables d'adoption de Madagascar et du Mali que nous avons pu rencontrer ces derniers jours : ils démontrent que si la France manque parfois de hauteur, eux n'en manquent pas, car ils ont la grandeur du souci de leurs enfants. En même temps, ils ont mis les autorités françaises en garde contre le risque d'amalgames, fâcheux, mais compréhensibles, par les habitants de leurs pays. Comment réagirions-nous si, depuis un autre continent, un groupe s'arrogeait le droit d'organiser un raid chez nous pour « sauver » des enfants placés ou sans domicile fixe ?

La chronique de cette catastrophe s'inscrit dans un ensemble plus vaste : des déclarations unilatérales sur une augmentation, voire le doublement du nombre d'adoptions, les passe-droits dont quelques personnes ont bénéficié pour adopter dans

un pays fermé à l'adoption une écoute complaisante du désir d'enfant doublé d'ardeurs impatientes, sur les braises desquelles certains ont soufflé.

C'est dans ce contexte qu'a été créée l'Agence française de l'adoption. Les promesses n'ont pu être tenues, car l'adoption internationale dépend de la coopération avec d'autres pays, qui détiennent la possibilité de déclarer des enfants adoptables, de rechercher des familles en dehors de leurs frontières, de choisir les pays d'accueil où ils grandiront. Une réflexion politique visant à permettre à plus d'enfants délaissés en France de trouver des familles, et de faire évoluer le nombre de familles susceptibles d'accueillir ces enfants, aurait été plus crédible. Car outre les enfants pupilles de l'État en attente d'une famille, pour lesquels un dispositif peine à se mettre en place, nous sommes préoccupés par la situation des quelque 4000 enfants placés sous tutelle d'État, pour lesquels aucun projet de vie n'est élaboré.

En 2006 le nombre d'adoptions a baissé dans tous les pays d'accueil sauf l'Italie. Le profil des enfants évolue, se rapprochant, à des rythmes divers, de ceux des enfants qui attendent ici en France.

Nous redisons ici : si l'adoption est la rencontre de deux attentes, il ne s'agit pas d'adapter celle de l'enfant à celle des parents. Il ne s'agit pas non plus de forcer celle des parents dans un moule qui leur permettrait de répondre, en surface, à celle des enfants, car l'appropriation d'un projet doit se faire au niveau le plus intime. Pour autant, il est du devoir et de la responsabilité des politiques et des professionnels qui ont en charge la protection de l'enfance, de partir d'une analyse des besoins des enfants, et d'élaborer une réflexion, des pistes d'information, de sensibilisation, d'évaluation susceptibles d'amener un plus grand nombre de parents vers eux. Ce ne seront toujours que ceux qui, intimement, se sentiront capables d'être à vie les parents de ces enfants.

Cela suppose un temps de cheminement plus ou moins long selon les candidats. L'accompagnement que cela entraîne exige de doter les professionnels d'outils, de soutien technique, de temps. Il y a trois ans, le Conseil supérieur de l'adoption (CSA) remettait au Premier ministre une série de propositions pour réformer l'agrément qui formaient un ensemble cohérent. Deux d'entre elles n'ont pas été retenues dans la loi de 2005 : l'instauration d'un écart d'âge maximum entre l'enfant et le futur parent, et l'obligation pour le président du conseil général de motiver sa décision s'il ne suivait pas l'avis de la commission d'agrément. Ces deux mesures, ajoutées aux autres, auraient permis à la France de s'inscrire dans l'éthique de coresponsabilité recommandée par la Convention de La Haye, de proposer des candidats à l'adoption internationale dont les dossiers ressembleraient à ceux que les conseils de famille des pupilles de l'État sont susceptibles de retenir pour les enfants dont ils ont la charge. Surtout, le CSA préconisait l'élaboration d'outils communs pour les services sociaux chargés des enquêtes, tels un guide de bonnes pratiques ou des recommandations et des pistes de travail pour la mise en place de réunions d'information réellement utiles.

Par manque de moyens pour l'adoption au niveau de la Direction générale des Affaires sociales, ce guide n'est toujours pas publié. Par manque de courage politique, les deux mesures évoquées n'ont pas été retenues. Dans la foulée des promesses de doubler les adoptions, le nombre de candidats à l'adoption s'est envolé — alors que baissait le nombre d'adoptions. Et les professionnels, toujours en attente d'outils, se trouvent dans maints départements confrontés à une situation de gestion du quantitatif au mépris du qualitatif, et ont en plus à gérer leur rôle de correspondant de l'AFA (ce qui dans certains endroits a entraîné un déplacement de moyens plutôt qu'un accroissement). Comment dans ces conditions mieux aider les candidats à cheminer vers les enfants réels ?

Combien d'espoirs suscités, combien d'illusions trahies, combien de souffrance inutile, combien de mépris pour les personnes désireuses d'être parents. Trois années de perdues.

Aujourd'hui, face à l'écart croissant entre le nombre d'adoptions réalisées et le nombre d'agréments, la tentation politique est forte d'utiliser le législatif pour une réforme dont nous ne voudrions pas qu'elle se limite à être une réforme couperet. Les échanges lors du colloque sur l'adoption internationale organisé à Paris la semaine dernière ont montré

que la France apparaît comme ayant pris du retard par rapport à d'autres pays d'accueil dans la préparation des futurs parents, dans l'accompagnement proposé aux familles.

La mission confiée à monsieur Jean-Marie Colombani par le président de la République sera sans doute amenée à se pencher sur ces défis qui attendent l'adoption, tant nationale qu'internationale, à proposer, du moins nous l'espérons, des axes susceptibles de redonner cohérence et cohésion à un dispositif éclaté, peu lisible par les adoptants comme par les pays d'origine. Se poseront à lui d'autres questions, comme celle du soutien aux familles après l'arrivée de l'enfant, qu'il soit né ici ou ailleurs : ce soutien ne saurait se restreindre à de simples rapports de suivi pour répondre à des exigences des pays d'origine. S'il est tout à fait légitime qu'ils soient rassurés sur la bonne intégration de l'enfant dans sa famille, il n'est pas dans l'intérêt de l'enfant qu'il soit soumis à une sorte de « contrôle » inscrit dans la durée. La préconisation de la Convention de La Haye, d'un suivi de 1 à 3 ans semble peut-être la plus réaliste, intéressante pour le pays et digne d'intérêt pour l'enfant et sa famille.

Car l'enfant, arrivé par adoption plénière dans sa famille, en devient un membre à part entière, l'égal des frères et sœurs déjà au foyer. Enfant d'une famille vivant en France, il bénéficie comme tout enfant des mesures de protection de l'enfance, ses parents ont accès aux diverses formes de soutien existantes. Les maisons de l'adoption, les consultations spécialisées en adoption, des lieux d'échanges comme ceux que proposent nos associations familiales, sont autant d'espaces où des spécificités liées à l'abandon, à la reconstitution de liens, aux questions de filiation peuvent être également abordées, sans tabous, avec des personnes compétentes, issues à la fois du monde professionnel et associatif. Un soutien à ces structures, une information sur leur rôles respectifs et complémentaires, serait de nature à rassurer les pays d'origine que la France est attentive aux enfants qui lui sont confiés tout en étant respectueuse de leur place au sein de notre société.

Les aides supplémentaires doivent être proposées aux familles et non imposées. Protégé par la filiation adoptive plénière, qui lui permet de prendre pleinement sa place dans sa famille, dans la société et la citoyenneté françaises, l'enfant entré par adoption dans sa famille doit connaître son histoire et celle de ses parents, l'histoire de leur rencontre ; il doit pouvoir bénéficier de soutiens qui lui permettent si nécessaire de surmonter des difficultés liées à son histoire. De même qu'il a le droit de l'oublier, de la taire aux tiers, il ne peut se voir imposer une surveillance particulière. Il est déjà suffisamment pénible de s'entendre demander ce qu'il sait de son histoire antérieure quand il se rend chez un médecin. C'est pour cela que nous nous sommes élevés avec vigueur contre l'introduction dans certains livrets de famille ces derniers mois d'une mention marginale faisant apparaître que l'enfant avait été adopté. Cette mention est absolument contraire aux principes de l'adoption plénière et du respect de la vie privée. Une fois de plus, il en va de la place de l'enfant et du regard porté sur lui.

Il y aurait tant d'autres aspects de l'adoption à évoquer, certains le seront au long de cette journée, et je tiens à ce que tout le temps soit consacré à nos intervenants, que je remercie du fond du cœur de leur présence. Ma reconnaissance va à madame Christine Piffaretti, directrice de l'Espace Adoption (Suisse), qui s'est jointe à nous et qui participera à l'une des tables rondes.

Je remercie de sa présence monsieur Jean-Louis Zoël, vice-président de l'Autorité centrale. Je voudrais également adresser mes remerciements à tous ceux qui sont ici présents, pour représenter les différents acteurs du monde de l'adoption et plus largement de notre société, où nos enfants sont appelés à grandir. Membres ou représentants de l'Agence française de l'adoption, du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles, du Conseil supérieur de l'adoption, de la Direction générale des Affaires sociales, de l'Éducation nationale, d'organismes autorisés pour l'adoption, du Parlement européen, de Racines coréennes, ou la Voix des adoptés. Avocats, enseignants, journalistes, magistrats, médecins, psychologues, travailleurs sociaux, etc.

Sans Jean-Marc Brémond, président d'EFA 13, et toute son équipe, ce congrès n'aurait simplement pas pu avoir lieu.

Permettez-moi enfin de remercier toutes nos associations départementales, nos 11 000 adhérents, familles adoptives, candidats à l'adoption, personnes adoptées. De dire toute la fierté et le bonheur que j'ai à relayer leurs mots, leurs convictions, l'éthique qu'ils forgent au quotidien. Dans la dignité, la pudeur de la discrétion, les candidats à l'adoption qui se tournent vers nous se préparent à accueillir un enfant, cheminent vers lui, sachant que si cette attente est longue et difficile pour eux, elle l'est aussi pour un enfant quelque part, ici ou ailleurs. Ces candidats comprennent, malgré l'impatience naturelle de leur désir et l'indignation face à la souffrance des enfants, que les raccourcis peuvent être hasardeux. Les familles adoptives au sein de notre fédération sont allées vers leur enfant les yeux et le cœur grand ouverts, elles savent les écouter, leur parler de leur histoire avec les mots qui conviennent, les aider à grandir. Ces familles sont l'image vraie de l'adoption en France.

En même temps, je ne voudrais pas qu'il y ait de méprise. Nous ne sommes pas des familles exceptionnelles (nous sommes quand même plusieurs milliers !) ni des familles extraordinaires. Nous le sommes devenues différemment, nous sommes parfois un peu plus visibles, nous aspirerions à être moins remarquées, mais nous ne sommes pas remarquables, nous sommes des familles comme les autres. Pour ceux d'entre nous qui sommes parents, la plus grande reconnaissance est d'avoir été adoptés par nos enfants.

Ceux qui sont extraordinaires, en revanche, ce sont nos enfants, ceux qui, malgré leurs blessures, rebondissent, grandissent, croquent dans la vie à pleines dents — comme vous, leurs aînés, qui êtes là aujourd'hui parmi nos invités, qui allez nous parler aujourd'hui ; comme vous, leurs aînés, qui vous êtes engagés pour venir agir et parler au sein d'EFA, pour y prendre toute votre place et représenter aussi notre mouvement. Vous nous bousculez, vous nous interpellez, vous nous complétez. Surtout, vous nous rassurez — parce que, au milieu des défis qui se posent à nous, vous ne nous abandonnez pas.

C'est à vous, et à nos enfants, que je dédie cette journée.